



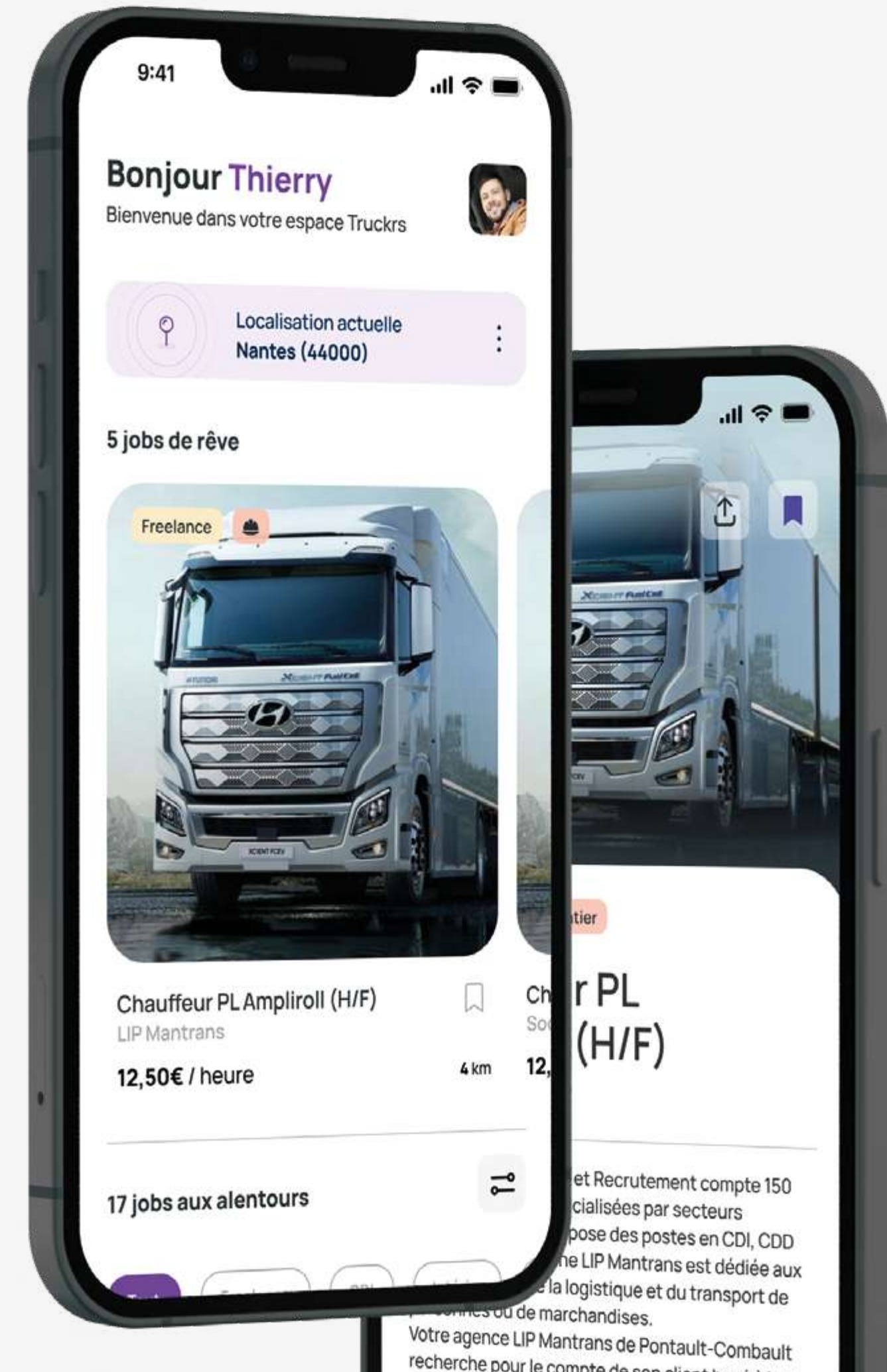
Comment bien travailler avec un conducteur indépendant en tant que transporteur ?

Edition 2023



TRUCKRS est une plateforme d'intermédiation offrant une mise en relation sécurisée des entreprises avec des conducteurs indépendants.

Pour les sociétés, elle permet de trouver des **prestataires de qualité** rapidement pour organiser leurs livraisons et simplifier leur facturation.
Pour les conducteurs indépendants, la plateforme offre une visibilité optimisée et une **gestion simplifiée** de leur activité.



Un guide des bonnes pratiques pour travailler avec un indépendant du transport

La **pénurie de chauffeurs routiers** est aujourd'hui incontestable et les grands groupes peinent à recruter. Pourtant, le secteur du transport représente actuellement **18% du PIB*** en France, dont les trois quarts sont réalisés par la route.

Ce chiffre repose sur les épaules de **400 000 conducteurs** de camions. Ils opèrent pour environ **35 000 entreprises** de transport, qui font régulièrement appel à des agences d'intérim pour compléter leurs effectifs. Ces conducteurs temporaires représentent plus de 15% des effectifs totaux. Le **manque de personnel** est le plus gros obstacle au développement de l'activité.

Les mentalités évoluent et **l'avenir du travail** également : flexibilité, agilité et bien-être prévalent aux freins imposés par le salariat. Alors que 85% des conducteurs sont actuellement salariés de leur entreprise de transport, **la moitié d'entre eux se disent prêts à se mettre à leur compte.**



Ce guide vous indique les bonnes pratiques à déployer pour faire appel en toute sécurité à ces nouveaux modes de travail.

Sommaire

1. Les futurs enjeux du travail dans le transport routier

- 1.1. Le contexte du marché du travail dans le transport routier
- 1.2. Une pénurie de candidats et un manque d'attractivité
- 1.3. Les nouvelles générations : une opportunité de recrutement avec des attentes différentes

2. Travailler avec un freelance : comprendre le fonctionnement

- 2.1. Le guide de la sous-traitance
- 2.2. Les risques sociaux liés à la sous-traitance
- 2.3. Le risque de requalification en salariat

3. Truckrs.co : la solution d'intermédiation idéale

- 3.1. Une intermédiation des outils: le mandat de facturation
- 3.2. Centralisation des demandes en un seul endroit
- 3.3. Création et gestion d'entreprise en tant qu'indépendant



1. Les futurs enjeux du travail dans le transport routier

Le marché du transport est aujourd'hui en pleine expansion, mais la main-d'œuvre qualifiée fait défaut. Les attentes des conducteurs ont changé, et les modes de recrutement aussi.

*Il est temps pour les transporteurs de s'adapter et de gagner en **flexibilité**, **sécurité** et **sérénité** pour une meilleure **optimisation des process**.*

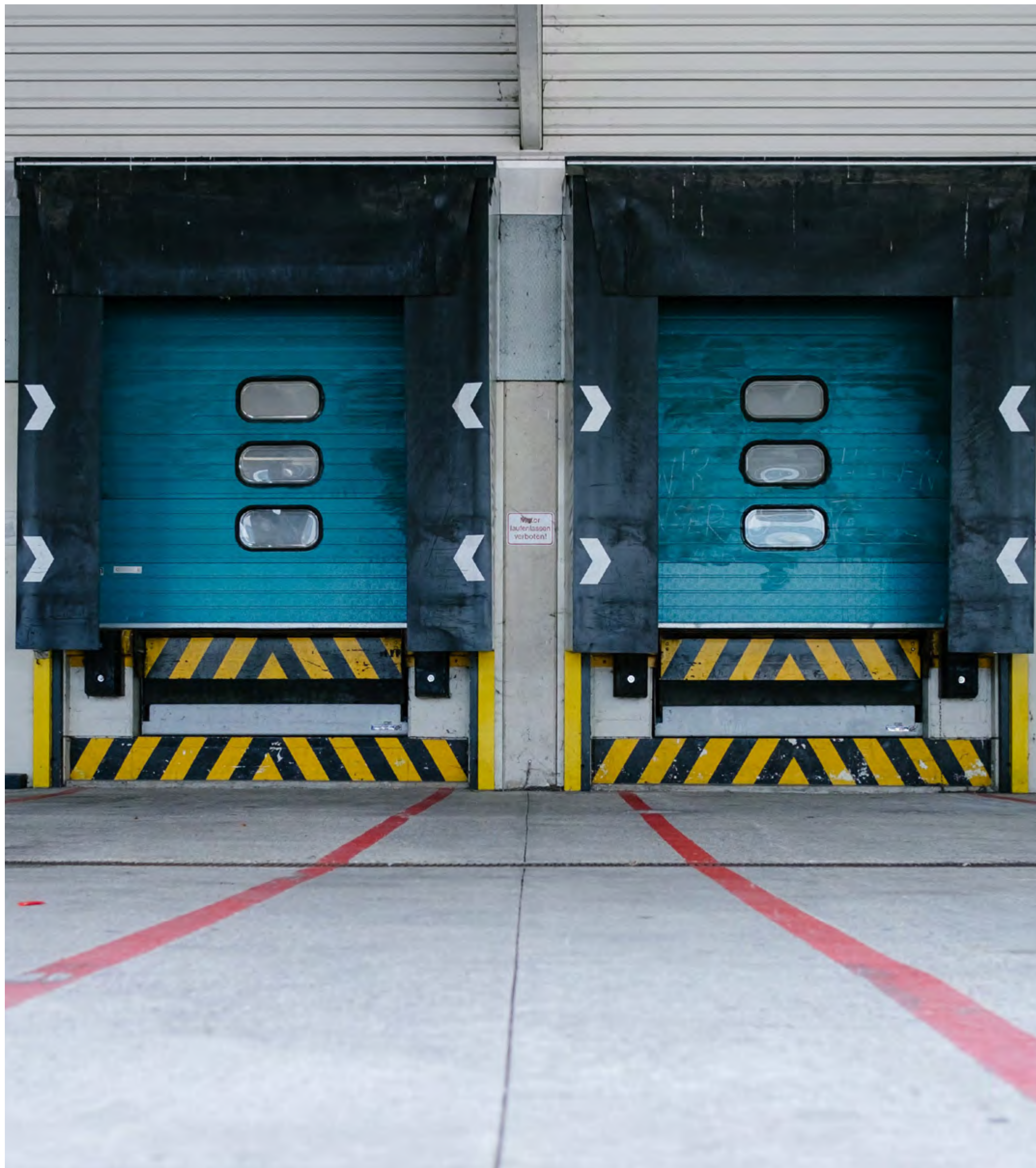
1.1. Le contexte du marché du travail dans le transport routier

Les conséquences de la pandémie de Covid-19, le conflit entre l'Ukraine et la Russie, l'augmentation des prix de l'énergie et l'inflation connue au niveau mondial ont dessiné de nouveaux enjeux pour le monde du transport routier, auxquels les professionnels du domaine doivent apprendre à s'adapter.

Le Fonds monétaire international a averti récemment que **la croissance mondiale sera inférieure à 3% en 2023***.

En ce qui concerne l'emploi, la France connaît une vague de démissions historiquement haute, avec près de 520 000 travailleurs démissionnaires par trimestre, dont plus de 90% sont des démissions de CDI.





En 2020, le nombre de **sociétés sans salarié** dans la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport **a progressé de 36%****.

La fermeture des magasins et la limitation des déplacements liés à la crise sanitaire ont favorisé le e-commerce, via des plateformes qui s'appuient sur des **travailleurs indépendants**, provoquant également une augmentation des volumes de transport.

*Fond monétaire International **Rapport 2022 OPTL

La Branche des transports routiers concentre :

- 60% des conducteurs routiers et grands routiers, ainsi que 32% des conducteurs livreurs ;
- 50% des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun ;
- Les conducteurs de véhicules de transport sanitaire.

1.2. Une pénurie de candidats et un manque d'attractivité

35%* des sociétés expliquent leurs difficultés à recruter par un manque d'attractivité.

Les **horaires décalés** et temps partiels sont cités comme la principale difficulté pour recruter par 90% des sociétés du transport routier de voyageurs.

En 2022, 36% de ces entreprises éprouvent des **difficultés de recrutement**.

Plus de **20%** d'entre elles citent l'**inadéquation entre le profil du candidat et les prérequis attendus** comme l'une des raisons de la difficulté à recruter :

- La principale source d'inadéquation est la motivation (71%).
- Suivie de l'expérience (44%).
- Et du comportement du salarié (43%).

Le réseau est le **canal de recrutement privilégié** des transports routiers, selon près de 60 % des sociétés interrogées.

Le **recrutement en ligne** prend une place non négligeable, représentant près de 28% des réponses, avec :

- Des sites d'annonces sur internet.
- Des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, etc.).
- Et le site internet de l'entreprise.

En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi dans les métiers du transport et de la logistique **diminue de 2,2 %** en 2022, alors que l'emploi intérimaire atteint des records jamais vus.

*Rapport 2022 OPTL



Avec TRUCKRS, renforcez vos équipes avec simplicité, sécurité et réactivité.

Vous pouvez enfin vous concentrer sur le coeur de votre métier.

1.3. Les nouvelles générations : une opportunité de recrutement avec des attentes différentes

Malgré les bonnes initiatives des professionnels et des collectivités, le nombre de personnes formées chaque année **ne suffit pas à compenser les départs**.

- 4% des effectifs ont moins de 25 ans.
- 11% ont moins de 30 ans.
- **61%** ont plus de 50 ans dans le transport routier de voyageurs.

L'âge moyen des conducteurs de camion est de 51 ans : dans 15 ans, plus de la moitié d'entre eux partiront à la retraite. Il faudrait pourtant recruter chaque année plus de 60 000 conducteurs pour pourvoir les postes vacants en France.

→ **À noter** : Un décret de 2021 a abaissé l'âge minimal pour la conduite de certains véhicules lourds de transport en commun pour les personnes ayant bénéficié d'une formation longue à l'âge de 18 ans.



La jeune génération représente donc une opportunité importante pour le recrutement, mais leurs **nouvelles attentes** sont à prendre en compte :

- 57% des millenials et génération Z veulent voir du pays.
- 52% des millenials priorisent une meilleure balance vie pro/vie perso à un salaire important.
- 50% des 15-24 ans pensent que le CDI va disparaître au profit du travail en freelance.
- **1/4** des générations Z souhaite devenir **auto-entrepreneur** (tout secteur confondu).

Pour un **conducteur**, se mettre à son compte, c'est la garantie d'un meilleur équilibre vie personnelle / vie professionnelle, qui passe par la libre détermination de sa rémunération et de son rythme de travail, en toute indépendance.

Pour le **transporteur**, c'est proposer un nouveau mode de travail qui répond à ces attentes pour attirer de nouveaux conducteurs.

2. Travailler avec un indépendant : comprendre le fonctionnement

Nous vous aidons à mieux comprendre ces nouvelles formes de travail en **simplifiant et sécurisant vos collaborations**.

Un conducteur indépendant n'est pas un salarié, c'est un **entrepreneur prestataire de conduite** : il convient alors de connaître les enjeux de ce statut.

Le conducteur indépendant dispose d'un **statut légal reconnu** défini par l'ordonnance n°2012-814 du JO du 22 juin 2012.



Attention : Il est important de rappeler que **toute relation contractuelle** comporte des risques, que ce soit avec un salarié, un intérimaire ou un indépendant.

Ces risques dépendent de la réalité effective du travail effectué. Le but de ce livre blanc est de vous présenter les **différents risques inhérents à ces activités** et d'évoquer les pistes permettant de les diminuer. Ces **solutions** peuvent être amenées par un contrat, un process particulier, par les modalités effectives de l'exercice de la prestation de conduite par le chauffeur, ou être liées au fonctionnement même de l'application Truckrs.

Truckrs a pour objectif d'**accompagner les conducteurs** qui le souhaitent à mieux appréhender ces nouvelles formes de travail.

Nous conseillons aux conducteurs de s'appuyer sur le simulateur de l'URSSAF pour comparer les différents statuts et prendre des décisions éclairées quant à leur choix professionnel

2.1. Le guide de la sous-traitance

La **sous-traitance** est définie par la loi comme :

« L'opération par laquelle un entrepreneur confie par un sous-traité, et sous sa responsabilité à une autre personne, l'exécution de tout ou partie du contrat d'entreprise, ou d'une partie du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ».

Les prestataires indépendants sont soit des sociétés immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés, soit **auto-entrepreneurs**. Ce sont donc statutairement des **prestataires de services indépendants**.

Le contrat de prestations de services est un contrat d'entreprise ou de louage d'ouvrage, et non un contrat de travail. Le **contrat d'entreprise**, ou **contrat de louage d'ouvrage**, est défini par le Code Civil comme :

« Le contrat par lequel un entrepreneur s'engage moyennant rémunération à exécuter pour une personne, le maître de l'ouvrage, un travail, de façon indépendante et sans pouvoir de représentation »



2.2. Les risques sociaux liés à la sous-traitance à anticiper

Il est important de connaître les risques liés à la sous-traitance afin de pouvoir les anticiper au mieux.

Nous nous concentrerons ici sur 3 points principaux :

- La notion d'assurance professionnelle,
- La notion de travail dissimulé,
- Le risque de requalification du contrat en salariat.

2.2.1. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Cette assurance est **obligatoire pour exercer une prestation de conduite en indépendant**, avec ou sans attestation de capacité. Elle est destinée à protéger les professionnels des éventuelles erreurs, dommages et négligences dont ils sont responsables et qui peuvent porter préjudice à un client ou un fournisseur.

La liste des risques couverts dépend de chaque contrat d'assurance et de l'activité menée par le professionnel.

La solution TRUCKRS

Afin de garantir les activités de nos conducteurs indépendants et sécuriser les activités de nos transporteurs, notre partenaire a construit une offre assurancielle adaptée.

Truckrs Protect regroupe plusieurs garanties:

- Une Responsabilité Civile contractuelle ;
- Une Responsabilité Civile d'exploitation (à l'égard des tiers) ;
- Et une garantie dommage aux marchandises en cours de transport.

Elle couvre tous les déplacements des travailleurs indépendants à travers la France et l'Europe. N'hésitez pas à contacter notre équipe pour obtenir le détail des garanties.

2.2.2. Le travail dissimulé

Le travail dissimulé peut résulter de l'omission de déclaration d'activité ou de la dissimulation de salariés.

Les prestataires de conduite indépendants étant à leur compte, l'entrepreneur principal (c'est-à-dire le transporteur) doit **s'assurer de la légitimité de leur société**, en contrôlant le KBIS ou le certificat INSEE.

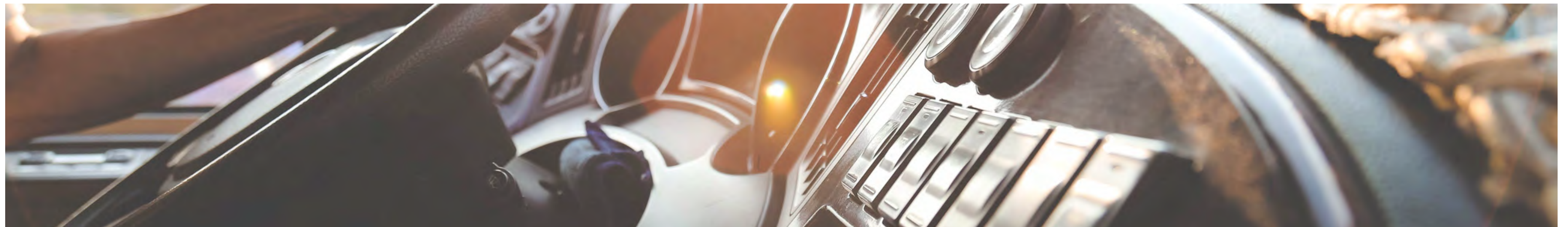
Il doit également s'assurer que celle-ci soit à jour dans ses cotisations en demandant tous les 6 mois une attestation URSSAF et en la contrôlant à l'aide du code de sécuritérance et de l'activité menée par le professionnel.

La solution TRUCKRS

Sur la plateforme Truckrs, vous pouvez retrouver facilement **tous les documents de votre prestataire de conduite** : permis, extrait KBIS, attestation URSSAF...

Ceux-ci sont vérifiés par nos services (code de sécurité des attestations inclus dans le contrôle).

Le système alerte le conducteur tous les 6 mois pour le renouvellement. Il alerte également le transporteur en cas de problème de validité des documents de ses prestataires.



2.3. Le risque de la requalification en salariat

La requalification en salariat représente le risque social majeur de la sous-traitance. Les risques inhérents à la requalification sont avant tout de nature **civile**.

Un prestataire qui obtient la requalification de son contrat de prestations de services en contrat de travail bénéficie rétroactivement des **avantages du salariat** : indemnité de congés payés, remboursement des frais professionnels, primes éventuelles selon la convention collective, paiement d'heures majorées au-delà des 35 heures, etc.

→ **À noter** : La technique du « faisceau d'indices » est utilisée pour s'en rendre compte, où la combinaison de différents indices est considérée pour apprécier l'infraction. Les termes du contrat et la réalité de son application sont vérifiés par l'audition des salariés ou prestataires et l'analyse des éléments échangés.

En outre, en cas de requalification d'un contrat de prestations de services en contrat de travail, la société a de grandes chances d'être redressée par l'Urssaf sur les cotisations patronales et salariales qui auraient dû être versées.



2.3.1. Le délit de prêt de main d'œuvre illicite

Le **délit de prêt de main d'œuvre illicite**, prévu par l'article L.8243-1 du Code du travail, est constitué si une entreprise met un ou plusieurs de ses salariés à la disposition d'une autre entreprise dans un but exclusivement **lucratif**.

- Pour ne pas tomber dans l'infraction, le prêt de main-d'œuvre ne doit pas être l'objet de la convention, mais seulement l'un de ses moyens de mise en œuvre. **Il s'agit d'acheter une prestation et non d'employer un travailleur.**
- L'objet de l'opération doit être la réalisation de prestations à valeur ajoutée nécessitant une certaine expérience et des compétences spécifiques (permis, attestations, compétences techniques...)

Il est donc impératif de veiller à cadrer la relation, tant contractuellement que sur le terrain, car l'intitulé d'un contrat ne garantit pas le régime juridique applicable.

Chaque prestation doit contenir un **descriptif de la mission**, avec les **objectifs** et les **livrables** attendus.

→ **Truckrs a mis en place un assistant de rédaction basé sur une intelligence artificielle, pour vous aider à définir les objectifs et livrables de vos offres de mission.**



Les **indices** suivants caractérisent un prêt illicite de main-d'œuvre :

- L'absence de définition précise de la tâche à accomplir dans l'offre de mission ;
- L'omission d'apport de savoir-faire et de moyens techniques ;

→ Pour cela, l'intelligence embarquée dans l'application Truckrs vous aide à être en règle dans le renseignement de vos offres

- Des instructions directes du client au prestataire.
Contrairement à un salarié, l'indépendant n'est pas soumis à une obligation de moyens; éventuellement une obligation de résultats si celle-ci est spécifiée dans le contrat.

→ Afin de sensibiliser les responsables, Truckrs met à disposition son webinar de formation détaillant les bonnes pratiques dans une relation avec un conducteur indépendant.

La jurisprudence admet cependant une certaine souplesse sur certains points, comme la communication de CV ou la coordination avec le client.

Il convient de rester vigilant et de vérifier la durée du contrat, les avantages du client, le turnover, l'identification des salariés du prestataire, etc.

Ces points, que nous détaillerons ci-dessous, sont également abordés dans le webinar Truckrs.

2.3.2. Le délit de marchandage

Le **délit de marchandage**, réside dans le fait pour le salarié d'un prestataire de service, de passer de l'autorité de son employeur à celle du client de son employeur et de subir les conséquences de ce changement d'autorité. Il s'agit d'un prêt de main d'œuvre illicite qui a pour effet supplémentaire de causer un **préjudice** au travailleur ou d'éluider l'application de dispositions légales ou conventionnelles.

Chaque prestation doit contenir un descriptif de la mission, avec les objectifs et les livrables attendus.

L'infraction est constituée si l'on caractérise :

- la subordination exclusive des salariés à l'entreprise utilisatrice,
- le caractère lucratif du transfert d'autorité.

→ Les contrats mis en place par Truckrs s'assurent qu'aucune exclusivité n'est demandée au prestataire. De nouvelles missions sont disponibles chaque jour pour éviter un lien de dépendance. L'indépendant est libre de ses actions et de son choix de mission, il n'y a donc pas de transfert d'autorité.

2.3.2. Éléments à retenir pour éviter la requalification

- Il n'y a pas de contrat de travail, mais bien un **contrat commercial de prestation** entre deux sociétés morales décrivant dans le détail la prestation et les obligations attendues.
- La durée et l'étendue de la mission sont clairement définies dans le contrat et renouvelées **sans tacite reconduction**.

→ Avec Truckrs, en cas de prolongation de mission, un nouvel appel d'offres sur la plateforme apparaît, limitant ainsi ce risque



- Aucune situation de dépendance et d'exclusivité n'est caractérisée, le conducteur a de nouvelles opportunités tous les jours sur la plateforme et il décide d'y donner suite ou non.

→ Après 12, 18, et 24 mois de mission, l'application Truckrs vous enverra une alerte sur la nécessité de s'ajuster pour réduire les risques, ou de proposer au prestataire de rejoindre vos effectifs.

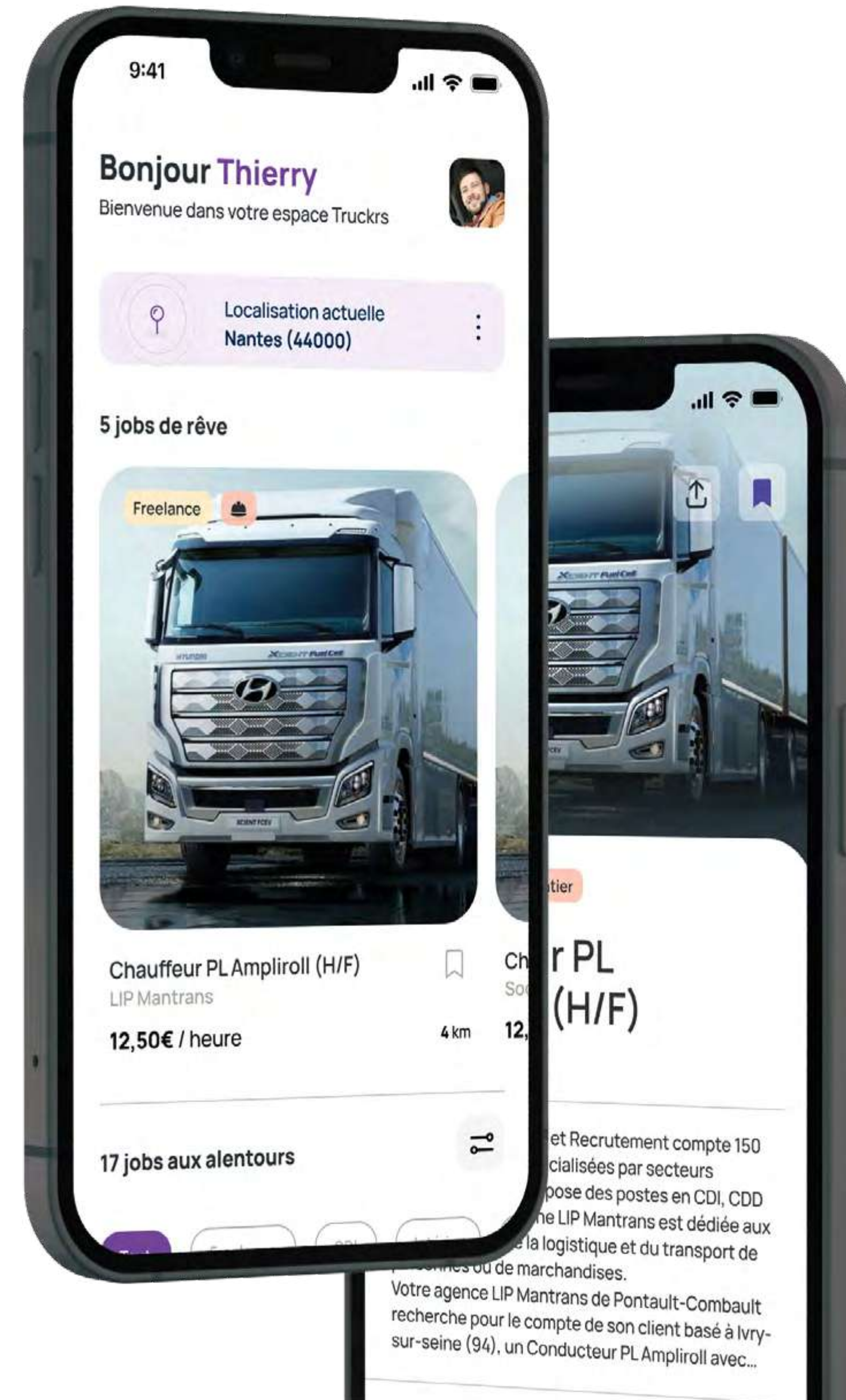
- **Aucun lien de subordination** ne peut être caractérisé dans la relation entre le conducteur et le transporteur, qui n'a pas de pouvoir de sanction disciplinaire sur le conducteur indépendant.
- À la différence du salarié, le conducteur assume un certain risque quant à son chargement et peut être tenu responsable de son vol, ou sa destruction. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons mis en place **Truckrs Protect**, une assurance encadrant la prestation et son activité.
- L'**autonomie du conducteur** est inhérente à son métier sur la route. Le transporteur indique la destination, et c'est au conducteur de décider du chemin qu'il parcourt.



- À la différence du salarié, l'indépendant n'a pas à se conformer aux horaires de l'entreprise.
- Le conducteur indépendant fait lui-même le choix de son statut. Dans le cadre d'une **relation salariée** antérieure entre le prestataire et le donneur d'ordre, dont Truckrs aurait connaissance, Truckrs vous alertera. Pour limiter les risques, assurez vous d'avoir une **demande écrite** de l'initiative du conducteur de devenir indépendant.
- La **fourniture de matériel** peut constituer un indice, mais le prêt du camion pour réaliser la prestation ne suffit pas à lui seul à requalifier une relation commerciale en relation salariée. Cette pratique est entrée dans les moeurs et il n'existe aucune jurisprudence de requalification sur ce seul indice.

3. Truckrs.co : la solution d'intermédiation idéale

Les freelances facturent leurs prestations, à la différence des salariés qui ont un revenu annuel, versé mensuellement.



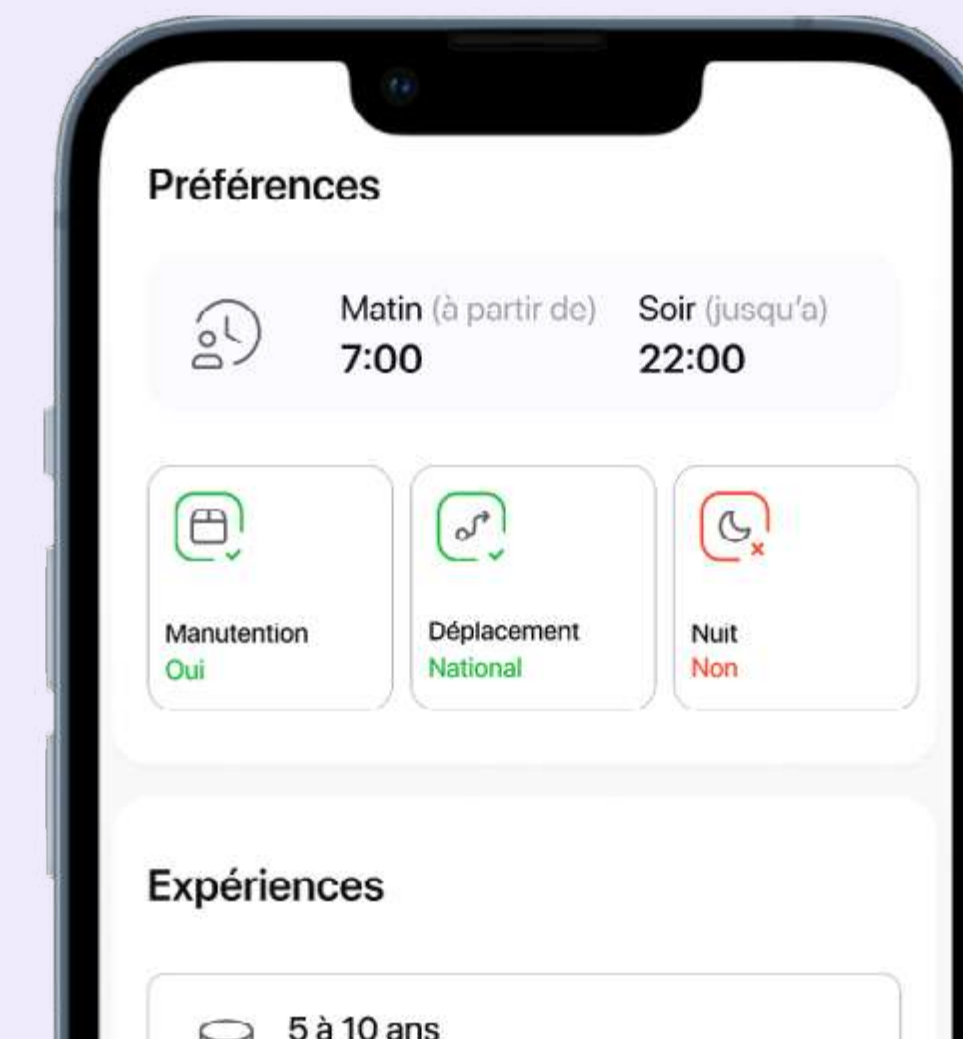
3.1. Une intermédiation des outils : mise en place d'un mandat de gestion administrative

La plateforme Truckrs délivre les services suivants :

- Gestion de la facturation pour le compte du prestataire de conduite.
- Gestion du recouvrement des factures clients,
Mise à disposition d'une solution de paiement sécurisée.
→ Ces prestations sont encadrées par un mandat de facturation et de gestion administrative.
- Le mandat de facturation est conclu préalablement à la prestation ou au partenariat concerné et doit être écrit.
- Le mandat précise le délai durant lequel le mandant peut contester la facture.
- Le mandant reste responsable des modalités d'application de la facture, y compris en cas de manquement aux règles de facturation.
- Les factures sont émises en double exemplaire.
- Elles mentionnent le statut de mandataire et sont soumises à la TVA selon les règles fiscales habituelles du mandant.

Pour bien travailler avec un conducteur freelance en tant que transporteur, optez pour la solution Truckrs: un environnement unique pour centraliser toutes vos demandes, contrats, et facturations.

Afin de vous ouvrir aux nouvelles formes de travail et de vous aider dans votre activité de transporteur, l'application **Truckrs** sécurise votre recours à des prestataires de conduite.



3.2. Centralisation des demandes en un seul endroit

Accédez à la plateforme et découvrez comment vos processus sont optimisés :

- En quelques clics, vous pouvez **effectuer votre demande de renfort** pour des conducteurs **indépendants** (tractionnaires ou non).
- Vous pouvez **réutiliser vos dernières recherches** pour aller plus vite.
- Une fois qu'un conducteur est alerté et accepte votre demande, vous pouvez convenir de vos attentes et de la suite à donner, comme un test de conduite ou un échange autour de la proposition.
- Le contrat, la facturation et le paiement sont gérés **automatiquement**.

Vous allez apprécier de travailler avec des conducteurs qualifiés, expérimentés et qui aiment leur métier.

*“ Parce qu’il y a enfin la solution pour chaque conducteur d’être à son compte tout en vivant sa passion sans avoir le barrage de la capacité.
Et qu’il y a enfin la solution pour les transporteurs de faire face à leur manque de conducteur... ”*

Boris Leprou

3.3. Création et gestion d'entreprise en tant qu'indépendant

Nous avons négocié des tarifs adaptés avec les meilleurs partenaires pour les indépendants afin de les accompagner dans leur démarche:

- Création de la structure
- Facturation
- Comptabilité
- Crédits et placements
- Mutuelle et prévoyance
- Caution pour trouver un logement

Notre plateforme est **simple et intuitive** pour les conducteurs comme les transporteurs.



Truckrs est là pour **accompagner les transporteurs.**

C'est une plateforme qui contribue à la transformation du marché du travail.

C'est aussi une application qui répond parfaitement aux attentes des conducteurs d'aujourd'hui.

C'est pourquoi nous accompagnons les entreprises à **gagner en flexibilité** pour mobiliser les **meilleurs candidats.**

Rejoignez  **TRUCKRS** et
développez votre activité
avec des conducteurs qualifiés
qui répondent à vos besoins.



TRUCKRS.CO